

DEFPA/CM/SR/MB/2020-04-3030

Madame Fiona IDDA
Délégué National
Association UNI - Bureau national
36 rue de Laborde
75008 PARIS

Nantes, le 29 avril 2020

Madame le Délégué National,

Par courrier en date du 27 mars 2020, vous avez souhaité souligner l'implication des étudiants en soins infirmiers dans la crise sanitaire liée au COVID 19.

En 1^{er} lieu, je souhaite saluer au nom des élus régionaux l'engagement des étudiants et des élèves lors de cette crise profonde qui concerne chacun d'entre nous ainsi que nos proches. Cette pandémie rappelle et confirme que le système de santé et les structures médico-sociales peuvent assurer pleinement leurs missions grâce à la contribution de professionnels expérimentés et parfaitement formés tout au long de leur vie professionnelle.

Les Régions sont en charge des formations paramédicales, de sages-femmes et en travail social. Elles assument leurs responsabilités en exerçant leur pouvoir d'autorité organisatrice de la formation en veillant à un maillage territorial de la formation et en agréant des instituts de qualité. Elles soutiennent les étudiants et les élèves en leur octroyant une bourse ou une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle continue et en allégeant les frais de formation par une subvention à leurs établissements de formation.

Sans attendre, dès la décision de l'Etat sur le confinement, la Région a souhaité que les aides aux étudiants, aux demandeurs d'emploi soient maintenues, quelle que soit leur situation et durant toute la période de confinement. Afin de ne pas bloquer le versement des aides, un dispositif a été déployé pour que les aides accordées soient reconduites à l'identique pour chacun des apprenants et que les établissements (dont les secrétariats peuvent être désorganisés) soient allégés de certains contrôles d'assiduité. Ainsi, les étudiants y compris malades, en garde d'enfants ou qui n'ont pu partir en stage ont pu percevoir les aides en mars. Il en sera de même en avril.



De la même manière, afin de permettre aux instituts de formation de se réorganiser et de déployer la formation à distance, et malgré la non-réalisation de certains cours, il La Région des Pays de la Loire note l'implication des instituts de formation sanitaire et sociale pour assurer la continuité pédagogique, la mise en place de formations à distance, et pour individualiser les parcours de formation dans le cadre de directives nationales sur la délivrance des diplômes. Elle leur demande de poursuivre cette adaptation afin de permettre à tous les apprenants de réussir leur formation par l'obtention de leurs diplômes.

Ainsi, la Région par ces mesures a voulu sécuriser au maximum les parcours de formation. Il n'appartient, cependant, pas à la Région d'assurer la sécurité sanitaire des étudiants et élèves en stage en fournissant le matériel de protection. Cette responsabilité appartient aux structures d'accueil. Cependant, dès le début de la crise, et en complément des actions de l'ARS, la Région a lancé une action de récupération et d'acquisition de masques et soutient les entreprises qui conçoivent du matériel de protection. La Région soutient aussi la recherche médicale autour du COVID 19, en particulier par un financement à une équipe de recherche du CHU d'Angers.

Je remercie particulièrement les étudiants et les élèves en stage qui ont su faire preuve d'adaptabilité dans des services en restructuration, d'engagement en respectant les gestes barrières. C'est dans ce cadre que je soumetts au vote lors de la séance de la commission permanente du 30 avril 2020, une délibération en vue d'octroyer une aide de 1 000 € pour les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants mobilisés en stage pendant au moins 4 semaines à compter du 1^{er} avril 2020.

Votre courrier demande à ce que les personnes qui ont été recrutées pour de courtes missions par les établissements de soins et les EHPAD puissent être rémunérées à la hauteur de leur action. Je vous rejoins et j'ai déjà demandé à l'Etat d'être attentif à ces situations.

Soyez assurés que les élus régionaux reconnaissent l'implication des étudiants en soins infirmiers, dans la lutte contre le COVID 19 et dans les soins apportés aux personnes touchées par ce terrible virus, ou particulièrement confinées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Délégué National, l'expression de ma considération distinguée.


Christelle MORANÇAIS